



Séance du 04 mars 2019

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, et le quatre mars à vingt heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

Etaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BURDET Eric, CONVERT Jacques, CAVALLO Sandrine, ELHOMBRE Daniela, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POLLIER Andréa, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle.

Absents : ANDRE Isabelle, BERNOU Malika, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, GIRARDIN Marcel, MARTIN Catherine,

Procurations : Malika BERNOU a donné pouvoir à Martine BERNON

Secrétaire de séance : Sandrine CAVALLO

Convocations du Conseil Municipal envoyées le 28 février 2019

Affichage de la réunion du Conseil Municipal le 28 février 2019

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2019.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents : Isabelle ANDRE, Nicolas BOLLON, Hervé BOUVIER, Catherine MARTIN, Floriane PALUMBO (Pouvoir à M. BERNON et arrivée à 21h03).

Pour : 13 dont 1pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

* * * * *



Séance du 04 mars 2019

N° 2019-0304-01 – BUDGET PRINCIPAL 2018 – Compte de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve le Compte de Gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2019-0304-02 – BUDGET PRINCIPAL 2018 – COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Martine BERNON, Maire-Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	- 1 572 982.43 €
Recettes	+ 2 299 422.76 €

Résultat section de Fonctionnement 2018 + 726 440.33 €



Séance du 04 mars 2019

Investissement

Dépenses	- 2 145 642.25 €
Recettes	+ 1 569 835.99 €
Résultat section d'Investissement 2018	- 575 806.26 €
Résultat de l'exercice	+ 150 634.07 €
Déficit d'investissement 2017 reporté	- 403 978.36 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	- 253 344.29 €
Restes à réaliser :	Dépenses d'investissement <u>267 000 €</u>
	Recettes d'investissement <u>550 000 €</u>

Hors de la présence de Monsieur MERCIER Yves, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget principal 2018

Pour : 12 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

N° 2019-0304-03 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018 SUR BUDGET 2019

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2018 : + 726 440.33 €
- Résultat de fonctionnement au 31/12/2018** **+ 726 440.33 €**

Section d'investissement

- Solde d'exécution N-1- 403 978.36 €
- Déficit de financement 2018- 575 806.26... €
- Résultat d'investissement au 31/12/2018** **- 979 784.62. €**

Les restes à réaliser pour un montant de 267 000 € seront portés sur le budget 2019, en dépense de la section d'investissement sur les chapitres 21 et 23 et 550 000 € seront inscrits en recette d'investissement sur les chapitres 16 et 21.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget principal 2019, les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement de 726 440.33 € au compte R 1068, section d'investissement ;
- Déficit d'investissement de - 979 784.62 € au compte D 001, section d'investissement ;

Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du 04 mars 2019

N° 2019-0304-04 – TAUX COM

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal prévisionnel attendu de 730 000 €,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation = 6.15 %
- Foncier bâti = 13.01 %
- Foncier non bâti = 38.71 %

Comme le prévoit l'article 1518 bis du CGI, les valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales (notamment la taxe d'habitation, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises) font l'objet d'une revalorisation forfaitaire annuelle, fixée par la loi de finances.

Article 2 : Dès que l'état de notification des bases d'imposition pour 2019 (état 1259MI) sera communiqué, il sera dûment complété et transmis à la Préfecture, conformément à la décision de maintien des taux, annexé de la présente délibération.

Pour : 13 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

N° 2019-0304-05 – Budget Principal – Attribution des subventions 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2019 présentés par les associations et examinés par la Commission "Finances", réunie le 18 février 2019.

Dans le cadre de leurs activités, elles ont sollicité auprès de la commune une aide financière.

A l'appui de ces demandes, les associations ont adressé un dossier à Monsieur le Maire, qui comporte des informations sur l'association, sur leurs ressources propres et autres informations utiles à la commission chargée d'étudier ces dossiers.



Séance du 04 mars 2019

Au vu, de leur demande et conformément de la nature des projets qui présentent de réels intérêts entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE le versement de subventions pour un montant total de 35 286 € pour les associations locales et 1 330 € pour les associations et organismes extérieurs (détail en annexe), soit un total de 36 616 €.
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019 de la commune au chapitre 65,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires aux versements de ces subventions

Annexe 1 - SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS ALLOUEES POUR 2019	POUR	ABSTENTION (A) CONTRE (C)	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE
SCIC PLANET BOUT'D'CHOUX	12 500 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS (COTISATION ASS. ANC. COMBATTANTS VOGLANS)	36 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	1400 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
LOISIR MUSIQUE	1000 €	12 dont 1 pouvoir	----	J. Convert
ASSOCIATION "LES RECYCLES"	300 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
ASSOCIATION SPORTIVE DE VOGLANS (ECOLE ELEMENTAIRE)	3 000 €	12 dont 1 pouvoir	----	S. Cavallo
ASSOCIATION TOUCH'RUGBY	1400 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
ASSOCIATION SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE	2 500 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
LES COPAINS D'ACCORD	300 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
EPGV - GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	800 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
CREA PATCHWORK	300 €	12 dont 1 pouvoir	----	A.Pollier
ELAN VOGLANAIS	2 750 €	12 dont 1 pouvoir	----	J. Convert
E.S.V.V. JUDO	500 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
E.S.V.V. FOOTBALL	4 000 €	11 dont 1 pouvoir	----	D.Elhombre J.Noiray
CCAS	4 500 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----

TOTAL 1 330 €



Séance du 04 mars 2019

**SUBVENTIONS ALLOUEES
AU TITRE
DE LA SOLIDARITE AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS**

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS ALLOUEES POUR 2019	POUR	ABSTENTION (A) CONTRE (C)	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE
BANQUE ALIMENTAIRE	150 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
ASSOCIATION CARRITATIVE "RESTO DU CŒUR"	150 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
SOUVENIRS FRANÇAIS AIX-LES-BAINS	40 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
ASS. APEI "LES PAPILLONS BLANCS"	140 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
ASS. JALMALV (accompagnement fin de vie)	150 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
ASS. LOCOMOTIVE (accompagnement enfants cancéreux)	100 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
ASSOCIATION "SCLEROSES"	100 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
ASSOCIATION DES PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	200 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER	150 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
ASSOCIATION MALADIE ALZHEIMER	150 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----

TOTAL **1 330.00 €****N° 2019-0304-06 – S.D.E.S. Modifications statutaires**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie, approuvé lors de la séance du 18 décembre 2018.

Les principaux points faisant l'objet de modifications au regard des évolutions précédentes concrétisées par deux arrêtés préfectoraux des 28 janvier 2011 et 6 février 2012, sont les suivants :

- changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet en date du 24 juin 2013,
- évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, la prochaine mise à jour étant simplement actée par une délibération du comité syndical,



Séance du 04 mars 2019

- Introduction de compétences optionnelles supplémentaires permettant le cas échéant d'adapter les statuts aux évolutions potentielles tant réglementaires que circonstanciées ;

A l'issue de cette présentation et conformément aux dispositions des articles L.2121-11 et suivants du CGCT, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à ces nouveaux statuts.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2019-0304-07 – SIVU Planèt'Jeunes – Modification des statuts

Monsieur le Maire présente les évolutions de Planèt'Jeunes faisant suite au départ de la commune de Mouxy et à la construction d'un nouveau bâtiment.

Ces éléments imposent au SIVU la réécriture de ses statuts.

Ceux-ci ont été travaillés par les délégués syndicaux et présentés lors du Conseil Syndical du 30 janvier 2019.

Par délibération n° 2019/01, le conseil syndical de Planèt'Jeunes a approuvé à l'unanimité le principe de modification des statuts et a mandaté Madame la Présidente pour une consultation des communes membres afin qu'elles se prononcent sur cette modification des statuts.

Le Conseil municipal de VOGLANS ouï l'exposé et après lecture des présents statuts, donne son accord sur la modification des statuts du SIVU Planèt'Jeunes.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.



Séance du 04 mars 2019

Ont signé au registre, comprenant les délibérations N° 01 à 07 les membres présents.

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	MAIRE	
BERNON Martine	1 ^{ère} Adjointe	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} Adjoint	
BURDET Eric	3 ^{ème} Adjoint	
CAVALLO Sandrine	4 ^{ème} Adjoint	
BERNOU Malika	5 ^{ème} Adjoint	-----Absente----- Pouvoir à M. BERNON
GOUJON Alain	Conseiller municipal	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	
ELHOMBRE Daniela	Conseillère municipale	
POLLIER Andréa	Conseillère municipale	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	
GIRARDIN Marcel	Conseiller municipal	--- ABSENT ---
ANDRE Isabelle	Conseillère municipale	--- ABSENTE ---
MARTIN Catherine	Conseillère municipale	--- ABSENTE ---
BOUVIER Hervé	Conseiller municipal	--- ABSENT ---
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	--- ABSENT ---
BOLLON Nicolas	Conseiller municipal	--- ABSENT ---
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	